

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Annexe 1/1 : Formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier	
Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	Waremme
Date de réception du dossier à la commune	28.05.2021
Référence du dossier à la commune	DU 002 / 2021
Personne de contact à la commune	Deumelen V.
Date d'expédition du dossier au Département des Permis et Autorisations	02.06.2021

Sceau de la commune



Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie

Table des matières

1	Première partie : Présentation générale	4
1.1	Coordonnées du demandeur	4
1.2	Localisation	5
1.2.1	Coordonnées de l'établissement visé par la demande de permis	5
1.2.2	Liste des parcelles	6
1.2.3	Étude du milieu	8
1.3	Présentation du projet	9
1.3.1	Objet de la demande du projet*	9
1.3.2	Type de projet	9
1.3.3	Servitudes et autres droits	9
1.3.4	Liste des rubriques d'activités (« Rubriques PE »)	11
1.3.5	Schéma de procédé	13
1.3.6	Phasage du projet	13
1.4	Présentation de l'établissement	14
1.4.1	Description de l'établissement	14
1.4.2	Directives européennes	14
1.4.3	Permis et autorisations	15
1.4.4	Plan descriptif	16
1.4.5	Liste des bâtiments [B _N] et leurs affectations (y compris les existants)	17
1.4.6	Liste des Installations et Activités [I _N]	18
1.4.7	Liste générale des dépôts	19
1.5	Urbanisme	23
1.5.1	Permis d'environnement ou permis unique (environnement + urbanisme) ?	23
1.5.2	Voirie	23
1.5.3	Description du site avant la mise en œuvre du projet	23
1.5.4	Phase du chantier	24
2	Deuxième Partie : Effets du projet sur l'environnement	25
2.1	Introduction	25
2.2	Effets sonores	26
2.3	Effets sur les eaux	27
2.3.1	Usage de l'eau	27
2.3.2	Schéma des écoulements des eaux jusqu'à leurs rejets	27
2.3.3	Énumération des points de rejet d'eaux [RE _N]	28
2.3.4	Eaux usées en ce compris les eaux pluviales	29
2.3.5	Eaux usées domestiques	32
2.4	Effets sur l'air	33
2.4.1	Rejets atmosphériques	33
2.4.2	Le projet engendre-t-il des émissions olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?*	35
2.5	Effets sur les sols et les eaux souterraines	36

2.5.1	Etat du sol	36
2.5.2	Obligations liées au sol	37
2.5.3	Impact du projet	38
2.6	Effets liés à la circulation des véhicules (charroi)	39
2.7	Effets générés par les vibrations	40
2.8	Effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité	42
2.9	Effets supplémentaires	43
2.9.1	Effets cumulatifs	43
2.9.2	Impact sur des territoires voisins	43
2.9.3	Autres effets	44
2.9.4	Y-a-t-il des interactions entre les différents effets du projet ?	44
2.10	Mesures palliatives ou protectrices	45
3	Troisième partie : documents à joindre à la demande	46
3.1	Confidentialité	46
3.2	Documents à joindre par le demandeur	47
4	Quatrième partie : Utilisation des données personnelles	48

Merci de ne pas effectuer de changements dans ce formulaire qui empêcheraient une analyse correcte de la demande : suppression ou modification de questions, de colonnes dans les tableaux, de l'organisation des chapitres... De tels changements entraîneraient une incomplétude voire une irrecevabilité du dossier

Pour compléter :

- Un bouton de choix ☐, il suffit de le cliquer ce qui remplacera le ☐ par ☒.
Ce bouton ☐ implique qu'un seul choix est possible pour une question.
- une case à cocher ☐, il suffit de le cliquer ce qui remplacera le ☐ par ☒.
Plusieurs cases ☐ peuvent être cochées pour une question.

Aide

①

Un manuel d'aide est à votre disposition et comprend les explications correspondant aux points d'attention ① présents dans ce document. Veuillez en prendre connaissance. Ce manuel utilisateur peut-être téléchargé à l'adresse <https://www.wallonie.be/demarches/20520>

1 PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 Coordonnées du demandeur

Le projet ① concerne-t-il plusieurs demandeurs exploitant le même établissement ? *

- ☐ Oui, copiez le tableau ci-dessous pour chaque demandeur et numérotez les pages /
☒ Non

Avez-vous un numéro d'entreprise à la Banque-Carrefour des Entreprises ① (n° BCE) ? *

- ☒ Oui, n°* **0807.856.085** ①
☐ Non ①

Le demandeur est une* (Remplissez un des deux cadres ci-après) :

☐ Personne physique

Avez-vous un Numéro d'Identification National belge ① (n° NISS) ? *

- ☐ Oui, n°* (À renseigner en dernière page) ①
☐ Non ①

☐ M. ☐ Mme* Nom* Prénom*
Rue* n°* boîte
Code postal* Localité* Pays
Téléphone pour l'administration*
Téléphone pour l'enquête publique (si différent du précédent)
Courriel

☒ Personne morale de droit privé ① ☐ Personne morale de droit public ①

Dénomination ou raison sociale* **Wibault**

Forme juridique **SPRL**

Adresse du siège social

Rue* **Avenue de la libération** n°***98** boîte /

Code postal* **5380** Localité* **Forville** Pays **Belgique**

Téléphone* **0477/511088**

Site web /

Courriel **alexandre.wibault@gmail.com**

Personne habilitée à représenter la personne morale

☒ M. ☐ Mme* Nom* **Wibault** Prénom* **Alexandre**

Fonction* **Gérant**

Personne pouvant être contactée par l'Administration

☒ M. ☐ Mme* Nom* **Wibault** Prénom* **Alexandre**

Rue* **Avenue de la libération** n°* **98** boîte /

Code postal* **5380** Localité* **Forville** Pays **Belgique**

Téléphone* **0477/511088**

Courriel **alexandre.wibault@gmail.com**

Fonction* **Gérant**

1.2 Localisation

1.2.1 Coordonnées de l'établissement visé par la demande de permis

Nom usuel de l'établissement* /

Rue (ou lieu-dit)* **Rue de Meeffe** n°* boîte /

Code postal* **4219** Localité* **Wasseiges**

Joignez à votre demande :

- Un **plan de situation*** de l'établissement sur une carte à l'échelle adaptée en document attaché n° **2**
- Un plan cadastral* reprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de :
 - ♦ 50 mètres mesurés à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci n'est pas soumis à une étude d'incidences sur l'environnement
 - ♦ 200 mètres mesurés à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci est soumis à une étude d'incidences sur l'environnementen document attaché n° **3**

1.2.2 Liste des parcelles

Identification de la parcelle sur le plan cadastral*	Commune*	Division*	Section*	Radical	Bis/Ter	Exposant	Puissance	Partie	Droit réel	Statut ¹ de la parcelle par rapport au précédent permis*
P	Wasseiges	1	B	368		d		☐	☒	inchangée
P	Wasseiges	1	B	370		e		☐	☒	inchangée
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	

¹ Statut possible : nouveau, inchangé, modifié, supprimé, en attente (fait l'objet d'une autre demande).

[illegible]

Si vous devez renseigner des parcelles non cadastrées, encoder la commune la division et la section dans laquelle elle se situe

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie

1.2.3 Étude du milieu

L'établissement visé par le projet est-il situé* :

- ☐ Dans une zone Natura 2000 ou à proximité ⓘ
- ☐ Dans le périmètre d'un Parc naturel ⓘ
- ☐ Dans une zone SEVESO ⓘ
- ☐ Dans une zone de prévention de captage ⓘ
- ☒ Dans une zone d'aléa d'inondation, en zone inondable ou de risque d'inondation ⓘ
- ☐ Dans une zone de contraintes géotechniques liées à un aléa (menace) de mouvement de terrain d'origine naturelle ⓘ ☐ Faible ☐ Modérée ☐ Majeure
- ☐ Dans une zone de contraintes géotechniques liées à un aléa (menace) de mouvement de terrain lié à une activité humaine ⓘ ☐ Faible ☐ Modérée ☐ Majeure
- ☐ Dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde ⓘ
- ☒ Dans une zone d'épuration autonome du plan d'assainissement (PASH) ⓘ
- ☐ Dans une zone d'épuration collective du plan d'assainissement (PASH) ⓘ
- ☐ Dans une zone d'épuration transitoire du plan d'assainissement (PASH) ⓘ
- ☒ Dans une zone à risque d'érosion hydrique diffuse ⓘ
- ☐ Sur un terrain répertorié dans la banque de données de l'état des sols wallons (BDES) ⓘ
- ☐ Dans une zone à forte densité de population (> 1000 habitants dans un rayon de 500 m)

Dans quelles zones d'affectation au plan de secteur votre établissement est-il implanté ?*

Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole

Vous pouvez visualiser ces différentes zones via l'outil cartographique à l'adresse :

<http://geoapps.wallonie.be/CigaleInter/#CTX=PE>

1.3 Présentation du projet

1.3.1 Objet de la demande du projet*

Le projet concerne la création d'un hall industriel et de zones de stockage de dépôts de matériaux pour une entreprise d'aménagement d'extérieurs sur les deux parcelles concernées par la demande. Il s'agit également d'une activité occasionnelle de criblage et de concassage pour la valorisation de déchets inertes.

1.3.2 Type de projet

Votre demande* :

- ☐ Concerne la mise en activité d'un nouvel établissement ou un établissement n'ayant pas encore eu de permis
- ☐ Est relative à un établissement existant, et concerne :
- ☐ Le maintien en activité de l'établissement avec ou sans extension d'activités, le permis arrivant à échéance①

demandez anticipativement pour la raison suivante :

.....

.....

.....

.....

- ☒ Une extension ou une transformation d'activités de l'établissement (permis demandé uniquement pour cette partie) ①
- ☐ Une modification législative de la liste des activités et installations classées ①

Connaissez-vous le numéro public de l'établissement pour lequel vous introduisez une demande (numéro géré par l'administration régionale) ?

- ☐ Oui, indiquez les références :
- Numéro d'établissement Auprès de la direction de
- ☒ Non

Votre projet est-il temporaire ou d'essai ?*

- ☐ Oui, précisez :
- ☐ Temporaire ①
- ☐ D'essai ①
- ☒ Non

Votre projet est-il mobile ? ①*

- ☐ Oui
- ☐ Non

Vous souhaitez obtenir un permis pour une :*

- ☒ Durée légale ①
- ☐ Durée inférieure à la durée légale*
- ☐ Durée souhaitée jours mois années
- ☐ Date de fin souhaitée (dd/mm/yyyy)

1.3.3 Servitudes et autres droits

Le projet pourrait-il éteindre ou modifier des servitudes ?* ①

- ☐ Oui, dans ce cas, remplissez le tableau suivant pour les parcelles concernées en reprenant la numérotation du chapitre «1.2.2 Liste des parcelles »
- ☒ Non

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.3.4 Liste des rubriques d'activités (« Rubriques PE »)

Remplissez les numéros des rubriques concernées par la demande* :

Pour rappel, s'il y a une rubrique de classe 1, veuillez joindre une étude d'incidences sur l'environnement.

40.30.02.01 INSTALLATION DE PRODUCTION DE FROID OU DE CHALEUR METTANT EN ŒUVRE UN CYCLE FRIGORIFIQUE (À COMPRESSION DE VAPEUR, À ABSORPTION OU À ADSORPTION) OU PAR TOUT PROCÉDÉ RÉSULTANT D'UNE ÉVOLUTION DE LA TECHNIQUE EN LA MATIÈRE :

PUISSANCE FRIGORIFIQUE NOMINALE UTILE (EN KW) : LA PUISSANCE FRIGORIFIQUE MAXIMALE FIXÉE ET GARANTIE PAR LE CONSTRUCTEUR COMME POUVANT ÊTRE FOURNIE EN MARCHÉ CONTINUE TOUT EN RESPECTANT LES RENDEMENTS UTILES ANNONCÉS PAR LE CONSTRUCTEUR.

DONT LA PUISSANCE FRIGORIFIQUE NOMINALE UTILE EST SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 12 kW ET INFÉRIEURE À 300 kW OU CONTENANT PLUS DE 3 KG D'AGENT RÉFRIGÉRANT FLUORÉ (CLASSE3).....

- 5 POMPES À CHALEURS – AIR/EAU PUISSANCE TOTALE +/- 25 KW (DEVIS/FICHE TECHNIQUE ANNEXE C)

50.50.02 COMMERCE DE DÉTAIL ET/OU DISTRIBUTION DE CARBURANTS :

INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION D'HYDROCARBURES LIQUIDES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 55 °C ET INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100 °C, POUR LES MOTEURS À COMBUSTION INTERNE ET POUR LE CHAUFFAGE, EXPLOITÉES COMME POINT DE VENTE AU PUBLIC, COMPORTANT DEUX PISTOLETS MAXIMUM ET POUR AUTANT QUE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE DU DÉPÔT D'HYDROCARBURES SOIT SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 3 000 LITRES ET INFÉRIEURE À 25 000 LITRES

INSTALLATION DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS : L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS ET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À CONDITIONNER, À STOCKER ET À TRANSFÉRER DES CARBURANTS DE RÉSERVOIRS FIXES DANS LES RÉSERVOIRS À CARBURANT DE VÉHICULES À MOTEUR (CLASSE 3)

2 CITERNES DOUBLE PAROIS ENTERRÉES DE 5000 L AVEC UN PISTOLET ET SÉPARATEUR HYDROCARBURES

50.20.01.01 ENTRETIEN ET/OU RÉPARATION DE VÉHICULES À MOTEUR, LORSQUE LE NOMBRE DE FOSSES OU PONTS ÉLÉVATEURS EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 3 (CLASSE 3)

1 FOSSE POUR L'ENTRETIEN DE CAMIONS

50.20.03 CAR-WASH (LAVE-AUTO TUNNEL, LAVE-AUTO PORTIQUE ET CAR-WASH À ZONE DE LAVAGE UNIQUE OU MULTIPLE ÉQUIPÉ DE NETTOYEUR À HAUTE PRESSION)

1 ZONE DE NETTOYAGE AVEC UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION ÉQUIPÉE D'UN DÉBOURBEUR DE 8M³

63.12.13.02.A DÉPÔTS DE PRODUITS MINÉRAUX PULVÉRULENTS NON ENSACHÉS TELS QUE CIMENT, PLÂTRE, CHAUX, SABLE FILLÉRISÉS, LORSQUE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE EST ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 250 M³, DANS TOUTES LES ZONES SAUF EN ZONE D'HABITAT ET EN ZONE D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL

- SILO 1 MAXIMUM 25 T DE CIMENT +/- 15M³

- SILO 2 MAXIMUM 25 T DE CIMENT +/- 15 M³

- SILO 3 MAXIMUM 25 T DE CHAUX +/- 15 M³

- LOGE 1 MAXIMUM 60 T DE POUSSIER 0/4 BENOR +/- 40 M³

- LOGE 2 MAXIMUM 60 DE CALCAIRE T 0/16 BENOR +/- 40 M³

- LOGE 3 MAXIMUM 60 T DE CALCAIRE 0/32 BENOR +/- 40M³

- LOGE 4 MAXIMUM 60 T DE SABLE DE REMBLAIS DE CARRIÈRE +/-40M³

AU TOTAL = 315 TONNES OU (ZONE 5) +/- 300 M³

63.12.05.05.01 DÉCHETS SITUÉS SUR LE SITE DE PRODUCTION OU STOCKÉS PAR UN DÉTAILLANT DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE REPRISE DE DÉCHETS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 25 AVRIL 2002 INSTAURANT UNE OBLIGATION DE REPRISE DE CERTAINS DÉCHETS EN VUE DE LEUR VALORISATION OU DE LEUR GESTION : INSTALLATION DE STOCKAGE TEMPORAIRE SUR LE SITE DE PRODUCTION DES HUILES USAGÉES, TELLES QUE DÉFINIES À L'ARTICLE 1ER, 1°, DE L'ARRÊTÉ DE L'EXÉCUTIF RÉGIONAL WALLON DU 9 AVRIL 1992 RELATIF AUX HUILES USAGÉES, LORSQUE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE EST SUPÉRIEURE À 500 LITRES ET INFÉRIEURE OU ÉGALE À 2 000 LITRES (CLASSE 3)

1 CITERNE DOUBLE PAROI ENTERRÉE DE 2000 L

90.21.14 CENTRE DE REGROUPEMENT ET DE TRI DE DÉCHETS : INSTALLATION DE REGROUPEMENT OU DE TRI DE DÉCHETS D'AMIANTE-CIMENT (CLASSE 2).....

STOCKAGE DE 1 CONTENEUR BACHÉ ET ÉTANCHE.....

90.21.02.02, INSTALLATION DE REGROUPEMENT OU DE TRI DE DECHETS NON DANGEREUX, A L'EXCLUSION DES INSTALLATIONS VISEES SOUS 90.21.11, 90.21.12, 90.21.13 ET 90.21.15, LORSQUE LA CAPACITE DE STOCKAGE EST SUPERIEURE OU EGALE A 15T.....

3 CONTENEURS DE DÉCHETS DE BOIS, PLASTIQUE, FERRAILLES (MAX 30 M³ BOIS (9T) = 30M³PLASTIQUE (9T), 30M³ FERRAILLES (4T))

90.22.01.01 A CENTRE DE PRÉTRAITEMENT ET DE RÉCUPÉRATION DE DÉCHETS : INSTALLATION DE PRÉTRAITEMENT DE DÉCHETS INERTES TELS QUE DÉFINIS À L'ARTICLE 2, 6°, DU DÉCRET DU 27 JUIN 1996 RELATIF AUX DÉCHETS D'UNE CAPACITÉ DE TRAITEMENT INFÉRIEURE À 200 000 T/AN, DANS TOUTES LES ZONES SAUF EN ZONE D'HABITAT ET EN ZONE D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL

BRIQUAILLONS ENTRE 0 ET 800 T MAX 800T VOLUME : (1.5 T/M³ → 540 M³ MAX)

BETON ENTRE 0 ET 200 T MAX 400T VOLUME : (1.8 T /M³ 236M³ MAX)

90.21.15.02. INSTALLATION DE REGROUPEMENT DE TERRES EXCAVÉES HORS SITE DE PRODUCTION LORSQUE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE EST SUPÉRIEURE OU ÉGALE A 30 T (CLASSE 2)

1 LOGETTE TERRES EXCAVÉES, CAILLOUX DE MAX 400 T VOLUME : 1.6T/M³ 236 M³ MAX)

90.11 UNITÉ D'ÉPURATION INDIVIDUELLE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 20 ÉQUIVALENT-HABITANT (CLASSE 3)

- 1 STEP DE 5EH (FICHE TECHNIQUE ANNEXE D)

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.3.5 Schéma de procédé

Un schéma de procédé est un diagramme utilisé pour décrire les flux de matière.

Votre projet met-il en œuvre un procédé ?* ①

☐ Oui, décrivez-le et joignez à votre dossier un schéma de procédé (flowsheet) en document attaché n° ...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

☒ Non

1.3.6 Phasage du projet

Votre projet comporte-t-il un phasage ?*

☐ Oui, joignez à votre dossier le phasage en document attaché n°

☒ Non

1.4 Présentation de l'établissement

1.4.1 Description de l'établissement

Décrivez l'activité principale de votre établissement et/ou le cadre dans lequel s'inscrit le projet (Si précision supplémentaire par rapport l'objet de la demande) ①

L'établissement concerne la création d'un hall industriel avec des espaces (logettes et silos) de stockage pour des dépôts de matériaux tels que ciment, chaux, poussier... et dépôts de déchets issus de travaux de construction : terres excavées, cailloux...

Une installation de criblage et concassage (concassage maximum 10 jours par an) est présente sur le site afin de concasser et cribler les terres et cailloux et ainsi de les valoriser selon l'AGW du 14 juin 2001 - Arrêté du Gouvernement wallon favorisant la valorisation de certains déchets.

Le site est également doté d'une fosse de lavage avec un karcher pour nettoyer les camions avant la sortie du site.

Il s'agit ici d'une entreprise qui crée des aménagements extérieurs d'où les dépôts de matières premières comme les poussières, les pavés, les tuyaux PVC... mais la société revalorise aussi certains déchets qui reviennent de chantiers d'où l'importance du centre de tri . Cela afin d'entrer dans une économie circulaire.

Nombre d'équivalents temps plein ① présents au sein de l'établissement par an :

Personnel administratif **2** Personnel de production **5**

1.4.2 Directives européennes

L'établissement est-il concerné par la directive établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) ?* ①

- ☐ Oui, remplissez l'annexe 1/9 - Formulaire relatif aux installations et activités émettant des gaz à effet de serre
- ☒ Non

L'établissement est-il concerné par la directive SEVESO (gestion des risques industriels liés à la manipulation, fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses) ?*

- ☐ Oui, quel est le seuil SEVESO ?*
- ☐ Bas, remplissez la Notice d'identification des dangers
- ☐ Haut, remplissez l'Étude de sûreté
- ☒ Non

L'établissement est-il concerné par la directive relative aux émissions industrielles IED (Industrial Emission Directive) / IPPC (Integrated Prevention and Pollution Control) ?*

- ☐ Oui, votre projet fait-il intervenir une ou plusieurs activités IED/IPPC et/ou plusieurs activités techniquement et géographiquement liée(s) à celle(s)-ci ?*
- ☐ Oui, remplissez l'annexe 1/5 - Formulaire relatif aux établissements visés par la directive relative aux émissions industrielles (IED/IPPC)
- ☐ Non
- ☒ Non

Remplissez le tableau pour tous les documents officiels existants, dont vous disposez, liés à l'établissement ①.

[illegible]

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.4.4 Plan descriptif

Le **plan descriptif** de l'établissement (existant et/ou projeté) comprend ① :

- Les parcelles avec une numérotation de P1 à P_N sur une carte comprenant le parcellaire cadastral où « N » représente le nombre des parcelles concernées par l'implantation de l'établissement ;
- Les bâtiments avec une numérotation de B1 à B_N où « N » représente le nombre de bâtiments concernés par l'établissement, l'emplacement des locaux, des ateliers ;
- Les installations avec une numérotation de I1 à I_N où « N » représente le nombre d'installations, en ce compris des appareils, des cheminées, des prises d'eau souterraine, des circuits d'évacuation, des réservoirs souterrains (pour les forages et prises d'eau, si le plan n'est pas géoréférencé, vous devez indiquer les coordonnées Lambert ou GPS de chaque installation) ;
- Les dépôts de substances ou de mélanges (matières premières et auxiliaires...) avec une numérotation de DS1 à DS_N où « N » représente le nombre de dépôts ;
- Les dépôts de déchets avec une numérotation de DD1 à DD_N où « N » représente le nombre de dépôts ;
- Chaque déversement² composant les rejets d'eaux usées. Chaque déversement est numéroté de (DEV1 à DEV_N) où « N » représente le nombre de déversements ;
- Chaque rejet³ d'eaux usées dans son récepteur respectif. La localisation est indiquée par une flèche qui pointe l'endroit d'introduction dans le milieu récepteur et l'emplacement du dispositif de contrôle sur le rejet. Chaque rejet est numéroté de RE1 à RE_N où « N » représente le nombre de rejets ;
- Les rejets atmosphériques canalisés avec une numérotation de RA1 à RA_N où « N » représente le nombre de rejets atmosphériques canalisés. La localisation est indiquée d'une croix à l'endroit du centre de l'évacuation.

Joignez ce ou ces plans en document(s) attaché(s) n°* 4

² Par déversement, on entend un point intermédiaire (chambre de visite) qui est utilisé pour contrôler la qualité de l'eau avant un éventuel mélange.

³ Par rejet d'eaux usées, on entend l'endroit d'où les eaux usées de l'établissement sont évacuées à l'extérieur de celui-ci (dans un récepteur de type : égouts publics, eaux de surface, voies artificielles d'écoulement). Un rejet d'eaux usées peut donc être composé de plusieurs déversements.

[illegible]

Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie

1.4.6 Liste des Installations et Activités [N]

Doivent **impérativement** figurer dans ce tableau toutes les installations et activités (y compris les installations de regroupement, de tri et de prétraitement). ①

Identification de l'installation sur le plan descriptif*	Installations IN		Énergie		Emplacement		Statut de l'installation par rapport au permis au précédent* ①
	Description ou dénomination usuelle de l'installation* S'il s'agit d'un groupe ou ensemble d'installations, précisez-le au début de la dénomination et utilisez le même intitulé pour les installations appartenant à un même ensemble	Capacité nominale (spécifiez les unités)	Capacité demandée* (si différente de la capacité nominale) (spécifiez les unités)	Produite (P) / pas d'énergie produite	Utilisée (U) 400 V/50Hz/9.3 KW Débit 600- *1300l/h / pas d'énergie utilisée	Dans B _N B 2 P 1	Sur P _N (si pas de B _N) P 1
I 1	Karcher	/	/	/ pas d'énergie produite	400 V/50Hz/9.3 KW Débit 600- *1300l/h / pas d'énergie utilisée	B 2	P 1
I 2	1 Séparateur d'hydrocarbures (document e) Reprend les eaux de la fosse de lavage	3-6 l/s (2m³)	/	/ pas d'énergie produite	/ pas d'énergie utilisée	B	P 1
I 3	Fosse de lavage pour véhicules (4m *2m*1m de haut) avec débourbeur	8 m³	/	/ pas d'énergie produite	9300 watt	B	P 1
I 4	Microstation d'épuration individuelle (document B)	5-10 EH (5 à 10m³)	/	/ pas d'énergie produite	/ pas d'énergie utilisée	B	P 1
I 5	Chauffage central via 5 pompes à chaleur air/eau (document A)	25KW au total 5(1x2.3kw, 1x9 kw, 1x3.2 kw, 1x5kw)	/	/ pas d'énergie produite	25 kw	B	P 1
I 6	Machine de criblage	carburant	/	/ pas d'énergie produite	82kw	B	P 2
I 7	Machine de concassage	carburant	/	/ pas d'énergie produite	194kw 1800 T/MIN	B	P 2

1.4.7 Liste générale des dépôts

Doivent **impérativement** figurer dans ce tableau tous les dépôts qu'il s'agisse de substance dangereuse ou non.

Sont considérés comme dangereux les substances ou mélanges dont les fiches de données de sécurité (FDS) présentent au moins un des pictogrammes suivants :



Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Nom usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site en m3, kg, t, L	Fréquence de rotation	Dangereux (Notez le CAS ET joignez la fiche sécurité en document attaché)		Mode de stockage (Décrivez ou joignez une pièce jointe ou un plan en document attaché)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent** ①
				☐ CAS ☐ n°	☐ CAS ☐ n°		Dans B _N	Sur P _N , (si pas de B _N)	
DS 1	Chaux	25 T	1x/an	☐	CAS n°	1 silo aérien	/	P 2	nouveau
DS 2	Ciment	2 x 25 T	1x/an	☐	CAS n°	2 silos aériens	/	P2	nouveau
DS 3	Mazout extra en cuve (1pistolet)	5000 l	6x/an	☐	CAS n°	Citerne enterrée double parois avec détection de fuites	B1	P 1	nouveau
DS 4	Gasoil routier en cuve (1pistolet)	5000 l	8x/an	☐	CAS n°	Citerne enterrée double parois avec détection de fuites	B1	P 1	nouveau
DS 5	Citerne de temporisation	20 000l	En location des pluies	☐	CAS n°	Citerne en béton	/	P1	nouveau
DS 6	Citerne de temporisation	20 000l		☐	CAS n°	Citerne en béton	/	P 1	nouveau
DS 7	Citerne de temporisation	20 000l		☐	CAS n°	Citerne en béton	/	P 1	nouveau
DS 8	Matière première : Poussier 0/4 benor	60T	2 x/an		CAS		/	P 2	nouveau

Service public de Wallonie ressources naturelles environnement

Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie

					☐	n°	Logette à l'air libre				
Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Nom usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site en m3, kg, t, L	Fréquence de rotation	Dangereux (Notez le CAS ET joignez la fiche sécurité en document attaché)	Mode de stockage (Décrivez ou joignez une pièce jointe ou un plan en document attaché)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent* ①			
DS 9	Matière première : Sable de remblais de carrière	60T	4X/an	☐ CAS ☐ n°	Logette à l'air libre		Dans B _N	P2	nouveau		
DS 10	Matière première : 0 /16 calcaire benor	60T	2x/an	☐ CAS ☐ n°	Logette à l'air libre			P2	nouveau		
DS 11	Matière première : 0/32 calcaire benor	60T	4X/an	☐ CAS ☐ n°	Logette à l'air libre			P2	nouveau		
DS 12	Matière première : 0/60 calcaire benor	60T	4x/an	☐ CAS ☐ n°	Logette à l'air libre			P2	nouveau		
DS 13	Dépôt de marchandises (tuyaux, pavés, bordures)	10T	1x/an	☐ CAS ☐ n°	Stocké sur palette ou sur étagère			P1	nouveau		
DS				☐ CAS ☐ n°							
DS				☐ CAS ☐ n°							
DS				☐ CAS ☐ n°							
DS				☐ CAS ☐ n°							

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages 2 / 2

1.4.7.2 Dépôts de Déchets [DD_N]

Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Norm usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site (m³, kg, t, l)	Flux annuel en m³, kg, t, l (exprimé par an)	État physique	Mode de stockage (Décrivez ou joignez un document attaché ou un plan)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent ①
						Dans BN	Sur P _N (Si pas de BN)	
DD 1	Dépôt d'huiles usagées	2000 l	1000l/an	liquide	Citerne double aérienne parois avec détecteur de fuites	B 1	P 1	nouveau
DD 2	Dépôts de déchets non dangereux : ferailles	<u>60T/ 30 m³</u>	10t/an	solide	Conteneur	/	P 2	nouveau
DD 3	Dépôts de déchets non dangereux : bois	<u>45T/ 30m³</u>	60t/an	Solide	Conteneur	/	P 2	nouveau
DD 4	Dépôts de déchets non dangereux : tout venant/plastique	<u>12T /30m³</u>	340 T/an	Solide	Conteneur	/	P 2	nouveau
DD 5	Dépôts de déchets amiante-ciment	<u>30 T/ 30 m³</u>	30 m³/an	solide	Conteneur banché et scellé avec sacs amiante	/	P 2	nouveau
DD 6	- Matière à valoriser : cribler et concasser - Briquillons entre 0 et 800 T max <u>800T</u> - Béton entre 0 et 200 T : max <u>400T</u> - Terre/ cailloux à criblé : maximum <u>400 T</u>	<u>540m³</u> <u>200m³</u> <u>240m³</u>	540m³/an 200m³/an 240m³/an	Solide Solide solide	vrac	/	P2	nouveau
DD 7	- Matière valorisée : 0/60 mixte (maximum 500T) 0/20 béton (maximum 400 T) - Terre criblée (maximum 400 T)	330m³ 220m³ 100m³	330m³/an 220m³/an 100m³/an	Solide Solide solide	vrac	/	P2	nouveau
DD								
DD								
DD								

[illegible]

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Décrivez les mesures de prévention, valorisation ou élimination des déchets ou joignez cette description en document attaché n° 10

- DD1 Afin d'éviter tout déversement accidentel d'huiles, celles-ci sont stockées dans une citerne double parois entérée. Cette citerne est équipée d'un système de détection de fuite et anti débordement. Le remplissage de cette citerne se fait sur une aire étanche. Les huiles sont éliminées via un organisme agréé.
- DD2 Dépôts de déchets non dangereux : ferailles
- DD3 Dépôts de déchets non dangereux : bois
- DD4 Dépôts de déchets non dangereux : tout venant/plastique
- Sont repris et éliminés via des collecteurs agréés. Ces déchets sont stockés dans des conteneurs étanches et banchés
- DD5 dépôts de déchets amiante-ciment sont repris et éliminé par un collecteur agréé. Dépôts des un conteneur étanche avec les déchets placés dans des sacs hermétiques et spécifiques à ce type de déchets..
- DD6 est valorisé via un criblage et concassage mais il s'agit plus d'une activité de criblage ici. Ce criblage permet de revaloriser certains déchets inertes dans des chantiers d'aménagements extérieurs des analyses sont effectués sur ces déchets afin de voir si il respectent les normes de valorisation. le concassage se fait rarement sur ces déchets (10*/an et chaque fois +/- 2h)

1.5 Urbanisme

1.5.1 Permis d'environnement ou permis unique (environnement + urbanisme) ?

Des actes et travaux soumis à permis d'urbanisme sont-ils nécessaires à la réalisation du projet ① ?*

☒ Oui

Le projet concerne-t-il un bien classé, un bien inscrit sur une liste de sauvegarde, un bien situé sur une zone de protection et/ou un bien classé au titre de site archéologique ?* ①

☐ Oui, alors une demande de permis d'urbanisme doit être introduite de manière séparée

☒ Non, alors les pièces et renseignements requis par la législation urbanistique doivent être joints en documents attaché au présent formulaire excepté la Notice d'évaluation des incidences. Cependant, **il y a lieu de compléter la suite du présent cadre.**

☐ Non, vous êtes dispensé de remplir les questions suivantes de ce cadre 1.5 Urbanisme

1.5.2 Voirie

Une création, suppression ou modification de la voirie communale ① est-elle nécessaire à la réalisation du projet ?*

☐ Oui, remplissez le tableau ci-dessous

☒ Non

Voirie communale*	Nature des modifications*	Justification*

1.5.3 Description du site avant la mise en œuvre du projet

Quelle est la pente naturelle du terrain ?*

☒ inférieure à 6%

☐ entre 6 et 15%

☐ supérieure à 15%

Quelle est l'occupation du sol (terres de culture, prairies, friche agricole, forêt, pelouse, bâtiment, surface imperméabilisée, friche industrielle...) ?*

Friche industrielle

Quelles sont les conséquences du projet sur les équipements des voiries existants ?* ①

Sans objet

1.5.4 Phase du chantier

Le projet entraîne-t-il ?

Des travaux de démolition ?*

- ☒ Oui, quelle est la nature de ceux-ci ? **Démolition d'une cabine haute-tension**
☐ Non

Une modification sensible du relief du sol (remblais, déblais) ?* ①

- ☐ Oui
☒ Non

Un déboisement ou un abattage ?* ①

- ☐ Oui, précisez l'objet de celui-ci
☒ Non

2 DEUXIÈME PARTIE : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 Introduction

Y a-t-il une étude d'incidences sur l'environnement ?* ①

☐ Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°*

Y a-t-il des recommandations avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord ?*

☐ Oui, listez-les et expliquez pourquoi pour chacune d'entre-elles ou joignez-les à votre dossier en document attaché n°....

.....

.....

.....

.....

.....

☐ Non

☒ Non

2.2 Effets sonores

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sonores

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

En l'absence d'étude d'incidences, disposez-vous d'une étude acoustique ?* ①

- ☐ Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°
- ☒ Non, remplissez le tableau ci-dessous pour chaque source de bruit de votre établissement ①

Description de la source de bruit et/ou du bruit généré

La principale source de bruit est l'activité de concassage et de criblage.

Afin de réduire au maximum le bruit provenant des ces installations des murs en blocs/légo démontables (murs anti-bruit) vont être placés sur 4 m de haut et sur plus de 17 m de long du côté ruisseau (Mehaigne). Du côté de la rue des murs en légo vont également être monté sur 2.5 m de haut et sur 60 m de long.

De plus des dispositifs de réduction de bruits ont été placés sur les machines de concassage et criblage afin de respecter les valeurs limites telles que définies dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. L'activité de concassage ne se fera uniquement que sur 10 périodes maximum / an et en 1 fois

		1 6	1 7
Installation/activité générant le bruit (reprendre l'identifiant utilisé dans le tableau du chapitre 1.4.6)			
Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit		Durée, si fonctionnement discontinu (en h/j, j/an, etc.)	
Semaine	Week-ends et jours fériés		
De (entre) . 9 h 00. à 16 h 00 /		À raison de max 3 h/j/sem (17) Max 10 périodes par an (16)	

Description des moyens d'atténuation du bruit (précisez si existants ou futurs)

(exemples : Double-vitrage, sas d'entrée, isolation acoustique, silencieux, murs antibruit, etc.)

Mur anti bruit sur le site et dispositifs de réduction de bruit sur les machines

Joignez à votre dossier **la fiche technique** mentionnant la puissance acoustique de la source de bruit en document attaché n° 6

2.3 Effets sur les eaux

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur les eaux :

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, remplissez uniquement les tableaux concernant les rejets (cadre 2.3.3) ainsi que concernant les déversements (cadre 2.3.4.1) et passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

2.3.1 Usage de l'eau

Utilisez-vous de l'eau pour vos activités ?*

☒ Oui

a) Type d'eaux entrantes

Type d'eaux entrantes*	Volume d'eau utilisé (précisez l'unité : m³/j ou m³/an)
☒ Eau de distribution	150 m³/ an
☐ Prise d'eau de surface ①	
☐ Prise d'eau souterraine ①	
☐ Autre, à préciser	

b) Quels sont les usages de l'eau ?

- ☒ Domestique
☐ Industriel (Production, nettoyage) ①
☐ Refroidissement ①
☐ Agricole ①

c) Si vous avez coché un usage industriel, quel est le volume spécifique d'eau nécessaire pour réaliser une unité de produit fini (Précisez l'unité : celle visée dans les conditions intégrales et sectorielles ou, à défaut, par m³/tonne) ?

Identification de l'installation sur le plan descriptif*	Produit fini*	Volume spécifique d'eau*
I		
I		
I		
I		
I		
I		

☐ Non, justifiez* ①

.....

2.3.2 Schéma des écoulements des eaux jusqu'à leurs rejets

Joignez à votre dossier le schéma en document attaché n°* 7

2.3.3 Énumération des points de rejet d'eaux [RE_N]

Identification du rejet d'eau sur le plan descriptif*	Où part l'eau/nature du récepteur* ①	Statut du rejet par rapport au permis précédent* ①
RE1	☒ Égout	Nouveau
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE2	☒ Égout	Nouveau
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE3	☐ Égout	Nouveau
	☒ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

2.3.4 Eaux usées en ce compris les eaux pluviales

2.3.4.1 Points de déversement d'eau [DEV_N]

Identification du déversement sur le plan descriptif* ①	Identification du rejet sur le plan descriptif*	Installation/activité (…), dépôt (D…) ou bâtiment (B…) générant le déversement*	Systèmes de surveillance	Résultat d'analyse	Type d'eau	Débit		Superficie collectée en m²	Statut du déversement par rapport au permis précédent* ①
						m³/jour	m³/heure		
DEV 1	RE 1	Station épuration individuelle – rejet des eaux de station dans l'égout	/	☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n° ☐ Non	☐ Eaux usées industrielles ①	0.4m³/j			Nouveau
					☐ Eaux de refroidissement				
					☒ Eaux usées domestiques				
					☐ Eaux pluviales				
DEV 2	RE 2	Eau pluviale du bâtiment vers citerne de temporisation de 80 000 l – rejet des citernes de temporisation vers égout	/	☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n° ☐ Non	☐ Eaux usées industrielles ①				Nouveau
					☐ Eaux de refroidissement				
					☐ Eaux usées domestiques				
					☒ Eaux pluviales				
DEV 3	RE 3	Eau de ruissellement vont dans l'avaloir vers le débordement		☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n° ☐ Non	☐ Eaux usées industrielles ①				Nouveau
					☐ Eaux de refroidissement				
					☐ Eaux usées domestiques				
					☒ Eaux pluviales				

Suite du tableau des déversements



Début du tableau des déversements



Identification du déversement sur le plan descriptif*	Identification du rejet sur le plan descriptif*	Installation/activité (I...), dépôt (D...) ou bâtiment (B...) générant le déversement*	Systèmes de surveillance	Résultat d'analyse	Type d'eau	Débit		Superficie collectée en m²	Statut du déversement par rapport au permis précédent* ①
						m³/jour	m³/heure		
DEV 4	RE 3	Eau de la fosse de lavage avec déboureur – vers le séparateur		☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°	☐ Eaux usées industrielles ①				
				☐ Non	☐ Eaux de refroidissement				
				☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°	☐ Eaux usées domestiques				
				☐ Non	☐ Eaux pluviales				
DEV 5	RE 3	Eau de ruissellement + fosse lavage vers dirigé vers déboureur et séparateur d'hydrocarbures sont jetées en eau de surface		☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°	☐ Eaux agricoles				
				☐ Non	☐ Précisez				
				☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°	☐ Eaux usées industrielles ①				
				☐ Non	☐ Eaux agricoles				
DEV	RE			☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°	☐ Eaux usées domestiques				
				☐ Non	☐ Eaux pluviales				
				☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°	☐ Précisez				
				☐ Non	☐ Eaux agricoles				

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

2.3.5 Eaux usées domestiques

2.3.5.1 Un ou des rejets de l'établissement est (sont)-il(s) situé(s) en zone d'assainissement collectif ?* ①

☐ Oui

Sont-ils tous raccordés à l'égout public ?*

☐ Oui

☐ Non, pour chaque rejet non raccordé à l'égout, vous avez besoin d'une dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout et devez joindre les éléments de justification suivants* :

- Description de la voirie riveraine équipée ou destinée à être équipée d'égouts en document attaché n°
- Description des difficultés techniques rencontrées pour raccorder l'établissement à l'égout existant ou prévu (Faites référence à la nature du sol, la longueur de la tranchée de raccordement, l'ampleur des dénivellations...) en document attaché n°
- Évaluation des coûts qu'engendrerait le raccordement de l'établissement à l'égout existant ou prévu et justification du caractère excessif de ces coûts en document attaché n°

☒ Non

2.3.5.2 Un ou des rejets de l'établissement est (sont)-il(s) situé(s) dans une autre zone qu'un assainissement collectif ?*

☒ Oui, décrivez le mode de gestion des eaux usées domestiques (fosse septique, système d'épuration individuelle auquel cas, précisez la marque, le modèle et la capacité du système d'épuration individuelle) et de l'évacuation des eaux épurées*

Rejet d'eau usée domestique 5 – 10 EH équipé d'un système d'épuration individuelle (annexe B)

f)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

N° d'agrément du système d'épuration individuelle* **NBN EN 12566 – 1CE**

☐ Non

2.4 Effets sur l'air

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur l'air

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, remplissez uniquement le tableau concernant les rejets (cadre 2.4.1.1) et passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

2.4.1 Rejets atmosphériques

Le projet ou l'établissement engendre-t-il des rejets atmosphériques ?* ①

- ☒ Oui, remplissez les tableaux ci-dessous (le projet n'engendre que des risques d'émissions diffuses et un rejet canalisé chauffage du bâtiment)
- ☐ Non, justifiez* ①

2.4.1.1 Caractéristiques des rejets canalisés

Identification du rejet atmosphérique sur le plan descriptif*	N° installation (I....) ou dépôt (D.....)	Hauteur du débouché par rapport au sol (mètres)	Nature des effluents	Résultats d'analyse des effluents* (si oui, joignez les analyses à votre dossier)	Joignez la documentation technique ⁵ en document attaché	Statut du rejet par rapport au permis précédent ①
RA 1	I5	2,50m	Air condensé	☐ Oui, document attaché n°.... ☒ Non	n° 11	Nouveau
RA				☐ Oui, document attaché n°.... ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n°.... ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n°.... ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n°.... ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n°.... ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n°.... ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n°.... ☐ Non	n°	

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

⁵ Documentation technique des mesures d'épuration des rejets et des systèmes de surveillance

2.4.1.2 Caractéristiques des rejets non canalisés (diffus)

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Nature du rejet* ①	Joignez la documentation des systèmes de surveillance en document attaché*
Matières pulvérulentes	Émissions générées par le stockage à l'air libre rejet diffus	n° so
Concassage criblage	Émissions générées par l'activité de concassage maximum 10 jours par an	n° So
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Y a-t-il des résultats d'analyse de ces rejets ?* ①

- ☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°*
- ☒ Non

2.4.2 Le projet engendre-t-il des émissions olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?*

☐ Oui, remplissez les tableaux ci-dessous

☒ Non, justifiez* ①

Le projet ne concerne aucune activité qui engendre des émissions olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement.

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Évacuation*	Nature des émissions ①	Mesures de prévention pour réduire les odeurs
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Disposez-vous d'une étude de dispersions d'odeur ?* ①

☐ Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°*

☒ Non

2.5 Effets sur les sols et les eaux souterraines

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur les sols et eaux souterraines

Même si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, remplissez les cadres 2.5.1 Etat du sol et 2.5.2 Obligations liées au sol.

Si l'étude d'incidences sur l'environnement répond pleinement aux questions du cadre 2.5.3 Impact du projet, il n'est pas nécessaire de le remplir.

2.5.1 Etat du sol

Le terrain visé comporte-t-il au moins une pollution connue du sol ou des eaux souterraines ?*

☐ Oui

Votre demande de permis comprend-elle l'introduction d'un projet d'assainissement ?* ①

☐ Oui, joignez à votre dossier le projet d'assainissement en document attaché n°

☐ Non

☒ Non

2.5.2 Obligations liées au sol

Si votre demande est relative à un établissement existant et concerne ①

a) Le maintien en activité de l'établissement, avec ou sans extension des activités :

Une ou plusieurs installations ou activités autorisées actuellement présentent-elles un risque pour le sol ?*

☐ Oui : une étude d'orientation, destinée à vérifier la présence éventuelle d'une pollution du sol et le cas échéant de la décrire et d'en estimer l'ampleur, doit être réalisée

☐ Non

b) Une extension ou une transformation des activités de l'établissement (permis demandé uniquement pour cette partie) :

Une ou plusieurs installations ou activités autorisées actuellement présentent-elles un risque pour le sol ?*

☐ Oui, une ou plusieurs de ces installations ou activités prennent-elles fin ?*

☐ Oui : une étude d'orientation, destinée à vérifier la présence éventuelle d'une pollution du sol et le cas échéant de la décrire et d'en estimer l'ampleur, doit être réalisée

☐ Non

☒ Non

Si une étude d'orientation est exigée, disposez-vous d'une dérogation ou d'une dispense ? ①

☐ Oui, suite à votre demande, vous avez reçu une décision du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'Assainissement des Sols) accordant cette dérogation ou cette dispense

☐ Oui, suite à votre demande, vous n'avez pas reçu de décision dans les délais impartis, mais le rapport de l'expert agréé sol conclu à la non-nécessité de réaliser une étude d'orientation

☐ Non, indiquez le numéro de dossier de l'étude d'orientation (EO) que vous avez envoyée au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'Assainissement des Sols)* n°

Votre projet concerne-t-il une installation ou une activité présentant un risque pour le sol ?* ①

☒ Oui, joignez à votre dossier l'extrait conforme de la Banque de Données de l'Etat des Sols en document attaché n° **extrait conforme BDES joint en annexe 10**

Décrivez les éventuels impacts des données de la Banque de Données de l'Etat des Sols –BDES– sur le projet visé (par exemple : une pollution du sol mentionnée, la présence d'un Certificat de Contrôle du Sol comprenant des mesures de sécurité, des mesures de suivi ou des restrictions d'usage...) et donnez un justificatif des mesures prévues pour en tenir compte dans le cadre du projet visé :

La rubrique 50.20.03 est une activité à risque pour le sol, toutes les mesures nécessaires sont prises pour récupérer les eaux de ruissellement dans un débourbeur et puis un séparateur d'hydrocarbures avant rejet. Ces eaux s'écoulent sur une aire bétonnée et étanche et sont récupérées dans le débourbeur et puis passent à travers un séparateur d'hydrocarbures avant rejet. Cette installation est utilisée pour enlever les roues chargées en poussières avant la sortie du site. ..

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

☐ Non :

Des moyens sont mis en œuvre afin d'éviter un épanchement toutes les citernes sont des citernes double parois avec des systèmes de détection de fuite et anti-débordement. La citerne d'huile se trouve dans des zones avec un séparateur d'hydrocarbures et sur une zone étanche et imperméable. Les pistolets de ravitaillement des citernes à mazout se trouvent sur une zone étanche également avec un séparateur d'hydrocarbures. Des contrôles seront effectués par des organismes agréés avec une périodicité tels qu'imposés dans les AGW

Voir descriptif ci dessus.

[illegible]

[Voir descriptif ci](#)

dessus.

[illegible]

2.6 Effets liés à la circulation des véhicules (charroi)

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets liés à la circulation des véhicules (charroi)

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Nature ①	Véhicule		Mouvement	
	Nombre total de mouvements	Type de véhicule ①	Fréquence	Horaire
Véhicules personnels (y compris voitures de société)	2	berline	5x/sem	8-16h
Véhicules visiteurs	0	/	/	/
Véhicules de service	2	berline	5x/sem	8-16h
Livraisons - Enlèvements	4	camions	1x/jour	8-16h

Parking	Interne	Externe
Nombre de places	5	/

Décrivez succinctement le charroi du personnel, de la clientèle, des fournisseurs et des transporteurs pour les aspects suivants : Mode d'accès au site, plan de circulation interne et externe, réseau routier environnant, itinéraire local prévu OU joignez cette description en document attaché n° 9.... *

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décrivez les éventuelles nuisances liées à la circulation des véhicules (charroi) et les moyens mis en place pour les réduire ou les supprimer*

Les nuisances provoquées par le charroi sont les émissions diffuses et le risque de salissure sur la voie publique. Ces nuisances sont réduites par des asperseurs placés à plusieurs endroits sur le site, par le bachage des camions et par un passage des camions par une zone de carwash avant la sortie du site.....

.....

.....

.....

.....

2.7 Effets générés par les vibrations

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets par les vibrations

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet occasionne-t-il des vibrations susceptibles d'être ressenties hors de l'établissement ?*

☐ Oui, remplissez le tableau ci-dessous

☒ Non, justifiez ①

L'activité ne génère aucune vibration, il existe peut-être des vibrations qui pourraient être liées au charroi mais celle-ci seraient localisées sur le site et seraient extrêmement faible. Elles n'occasionneraient aucune nuisance pour les riverains. les véhicules ne restent pas en activité sur place. Les moteurs des véhicules (camions) une fois sur place sont à l'arrêt.

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Vibrations intermittentes*	Vibrations continues*	Système de surveillance et résultat de mesure (ou performance garantie)	Mesures de prévention pour réduire les vibrations
	☐	☐		
	☐	☐		
	☐	☐		
	☐	☐		
	☐	☐		

	☐	☐		
--	--------------------------	--------------------------	--	--

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

2.8 Effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet est-il susceptible d'affecter un site Natura 2000 ?*

☐ Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?*

☒ Non, justifiez* ①

Non, il n'y a pas de zone Natura 2000 à proximité directe du site la zone la plus proche est à plus de 7 km. Il s'agit ici d'une activité sans émission et sans rejet d'eaux usées industrielles. Il n'y a donc pas de risque d'incidences sur la zone Natura 2000 à 7km.

Le projet est-il susceptible d'affecter une ou plusieurs espèces protégées par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ?* ①

☐ Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?*

☒ Non, justifiez* ①

Non il s'agit d'une activité qui n'émet aucune émission, aucun rejet et donc n'engendre pas de nuisances pour l'homme et les espèces protégés.

Le projet est-il susceptible d'affecter la biodiversité de manière significative ?*

☐ Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?*

☒ Non, justifiez* ①

Voir les réponses ci-dessus

2.9.1 Effets cumulatifs

.....
.....
.....

2.9.3 Autres effets

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux autres effets.....
.....

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet génère-t-il d'autres effets significatifs sur l'environnement que ceux mentionnés précédemment (tels que notamment le patrimoine culturel, les biens matériels, le paysage, la santé humaine, les terres, le sous-sol, l'énergie et le climat)?

☐ Oui, identifiez ces effets

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Disposez-vous d'un système de surveillance pour ces autres effets sur l'environnement ?

☐ Oui, joignez une description des systèmes de surveillance pour chaque type d'effet en document(s) attaché(s) n°

☐ Non

☒ Non

2.9.4 Y-a-t-il des interactions entre les différents effets du projet ?

☐ Oui, identifiez ces interactions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☒ Non

2.10 Mesures palliatives ou protectrices

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux mesures palliatives ou protectrices

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Justifiez les choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures *

Les chapitres précédents répondent pleinement à cette question

3 TROISIÈME PARTIE : DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

3.1 Confidentialité

La demande contient-elle des données à caractère confidentiel, liées aux secrets de fabrication et aux brevets ou au risque de sécurité (par exemple les mesures ou risques liés au contre-terrorisme) ?*

- ☐ Oui, placez-les dans une enveloppe scellée à l'attention du Fonctionnaire Technique et inscrivez-le également dans la liste des documents à joindre en cochant la case confidentielle
- ☒ Non

3.2 Documents à joindre par le demandeur

Les documents déjà renseignés sont obligatoires pour que le dossier soit considéré comme complet au sens des articles 19 et 85 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Si vous remplissez d'autres formulaires (Annexes), et que vous y joignez d'autres documents attachés, complétez également ce tableau pour renseigner ces documents (ex. : plan de puits, étude hydrogéologique, etc.)

n° de document attaché	Type	Objet	Document confidentiel
1	Virement	Copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit de virement du droit de dossier (art. 177 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement).	☐
2	Plan de situation	Situation de l'établissement sur une carte à l'échelle adaptée	☐
3	Plan cadastral (à l'exception de la rubrique 92.61.10)	Le plan comprend les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de a) 50 mètres mesuré à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci n'est pas soumis à étude d'incidences sur l'environnement ; b) 200 mètres mesuré à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci est soumis à étude d'incidences sur l'environnement ;	☐
4	Plan descriptif	Plan descriptif de l'établissement (voir cadre 1.4.4 Plan descriptif)	☐
5	DC3	Déclaration permis environnement	☐
6	Fiche technique	Concasseur et cribleur	☐
7	Plan de rejets des eaux	Schéma des écoulements des eaux jusqu'à leur point de rejet	☐
8	Fiche de sécurité	Fiche de sécurité de la chaux éteinte	☐
9	Plan	Réseau routier environnant, itinéraire prévu	☐
10	Extrait	EXTRAIT CONFORME BDES	☐
11	Fiche technique	documentation technique du rejet de la pompe à chaleur	☐
12			☐
13			☐
14			☐
15			☐
16			☐
17			☐
18			☐
19			☐
20			☐

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

4 QUATRIÈME PARTIE : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échu.

Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant le responsable du traitement via courriel à l'adresse cpd.dgo3@spw.wallonie.be ou à l'adresse postale suivante :

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Sur demande via [formulaire](http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958) (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](http://www.wallonie.be) (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.



Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement*

A annexer à votre demande

Demandeur(s) de type personne physique⁶

Renseignez le Numéro d'Identification National belge (N° NISS) de la (des) personne(s) physique(s) (citoyens, indépendants...) qui demande(nt) le permis d'environnement ou le permis unique :

n° NISS*	Nom*	Prénom*
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Cette page n'est pas annexée à l'enquête publique

⁶ Les Numéros d'Identification National belge seront utilisés par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et par la/les communes concernées par la demande en vue d'assurer le suivi de votre dossier mais ne seront pas communiquées à d'autres services, ni reprises dans les informations soumises à enquête publique.